

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 27/11/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;
Exclus : 0

Date de la convocation : 21/11/2024 Date d'affichage : 22/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE - N CHARREL– C CIVEYRAC - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : S. TEYSSONNEYRE à donné pouvoir à N. CHARREL
Y. AUBERT BRUN à donné pouvoir à H. RIGOLLIER

Excusé : P. COLMACHE

Secrétaire de séance : JJ STOECKLIN

Elu supplémenteaire : JL MASSON

9 – Autorisation d'engager des dépenses et de mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L.1612 du Code général des Collectivités Territoriales qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

COMPTE ou opérations	LIBELLE	BP + DM	Montant autorise de mandatement
2184	Mobilier	8 000.00	2 000.00
2111	TERRAINS	56 616.54	14 154.13
Opération 140	Renforcement Réseau d'eau	14 455.70	3 613.92
Opération 149	Cimetière	5 000.00	1 250.00
Opération 57	Matériel Divers	5 000.00	1 250.00
Opération 62	Electrification	116 382.53	29 095.63

AR Prefecture

043-214300212-20241127-430212411009-DE
Reçu le 03/12/2024

Opération 159	Aménagement appartement	15 000.00	4 000.00
Opération 200	EAUX Pluviales Bichaix	10 000.00	2 500.00
TOTAL		215 454.77	57 863.68

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé : $215\,454.77 * 25 \% =$
57 863.68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décide :
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 57 863.68 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 27/11/2024

Yves COLOMB, Maire,



Secrétaire

